

La révolution de la diffusion scientifique est en marche

- A l'instar de plusieurs voisins européens, la Fédération Wallonie-Bruxelles veut démocratiser l'accès à la connaissance scientifique.
- Reste à mettre chercheurs, éditeurs et industriels sur la même longueur d'onde.

Vers un accès pour tous aux publications scientifiques

Son principe fondateur pourrait se résumer comme suit: ce qui est financé en partie ou en tout par les pouvoirs publics doit être accessible à tout le monde. *"Il est inconcevable que les recherches scientifiques financées sur fonds publics deviennent la propriété de sociétés commerciales (comprenez : les éditeurs) et ne puissent plus être diffusées que contre un second paiement"* (NdlR: les universités et instituts de recherche, premiers producteurs de ces contenus, doivent en effet payer pour pouvoir s'abonner aux prestigieuses revues scientifiques). *Il s'agit donc de faire en sorte que chaque citoyen du monde puisse avoir accès gratuitement à la connaissance scientifique qui est générée par des deniers publics*", cadrent d'emblée plusieurs académiques belges francophones. Cela, c'est précisément ce que d'aucuns appellent aujourd'hui "l'open access", en français l'accès libre et gratuit aux publications scientifiques.

Un avant-projet de décret en FWB

Aux Pays-Bas, en Angleterre et tout récemment en France, les gouvernements en place n'ont pas hésité à légiférer en la matière afin de couler ce principe dans le marbre. L'objectif : protéger de toutes poursuites judiciaires les chercheurs qui souhaiteraient rendre accessibles à tous les résultats de leurs recherches. En Belgique, et singulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Jean-Claude Marcourt (PS), vient tout juste de finaliser un avant-projet de décret visant à établir une politique de libre accès aux publications scientifiques, exactement dans cette même philosophie. Le texte décretaal va même plus loin que les lois prises par les pays précités dans la mesure où il donne un caractère obligatoire au "libre accès".

Concrètement, cela signifie que les résultats de recherches ayant fait l'objet d'un financement public partiel ou total doivent être rendus instantanément accessibles librement, sans entrave technique ni financière "grâce à un dépôt institutionnel organisé à cet effet dans chaque pôle universitaire de la Communauté française", précise le texte en question.

Aujourd'hui, les trois universités dites "complètes" francophones du pays disposent déjà en leur sein d'un dépôt électronique institutionnel censé rassembler impérativement

l'ensemble des publications scientifiques de leurs chercheurs. Mais force est de constater que le caractère obligatoire de la mesure est actuellement tout relatif. Voyez plutôt. Le dépôt institutionnel de l'ULB n'est rempli qu'à 16 %, celui de l'UCL à 25 % tandis que celui de l'ULg l'est à 87 % (voir le papier ci-contre). La moyenne européenne quant à elle avoisine les 17 %.

La contre-attaque des éditeurs

De leur côté, les éditeurs de revues scientifiques réagissent avec virulence en développant sur le marché leurs propres dépôts institutionnels... payants. En Angleterre et aux Pays-Bas

où les maisons d'édition sont de véritables machines de guerre (Wiley, Elsevier...), les éditeurs ont renversé le modèle en faisant désormais payer les chercheurs pour que leurs productions scientifiques soient publiées.

Sous l'influence du puissant lobby des éditeurs, les gouvernements eux-mêmes se sont ainsi engagés à payer la note à la place du chercheur. *"En Belgique, nous devons absolument éviter de tomber dans ces travers-là"*, avertit Bernard Rentier, recteur honoraire de l'ULg et l'une des chevilles ouvrières du texte décretaal. *Car cela signifie qu'il y aurait in fine moins d'argent pour la Recherche puisqu'une partie serait dérivée pour pouvoir aider financièrement nos chercheurs à publier [...]."*

Des industriels encore frileux à ce stade

Au sein du monde industriel, il nous revient que des voix s'élèveraient progressivement au sujet du libre accès, celles-ci associant l'avènement de "l'open access" à la mort de la propriété intellectuelle valorisable. C'est d'ailleurs pour cette raison que des divergences de points de vue persisteraient actuellement au sein du cabinet régional du ministre Marcourt (lire épinglé). *"Ces réticences issues du monde industriel n'ont pas lieu d'être"*, martèle M. Rentier, *dans la mesure où l'open access n'intervient jamais qu'en aval de la publication*". Autrement dit, s'il n'y a pas eu de publication préalable, le contenu de la recherche scientifique ne tombe pas sous le coup du futur décret. *"Cela ne change donc strictement rien en termes de secret industriel"*, termine le même.

Approuvé en première lecture par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 5 octobre dernier, le texte décretaal devrait atterrir pour un vote au Parlement début 2017.

Alice Dive

Épinglé**Quid d'un décret wallon ?**

Frilosité. "La réflexion est en cours au

sein de mon cabinet régional, mais il n'y a pas de décision à ce stade", nous a confirmé le ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt (PS), par ailleurs en charge de la Recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. "Le

débat est aujourd'hui essentiellement académique", assure-t-il. "En Wallonie, on fait de la recherche industrielle. La question de 'l'open access' ne se pose donc pas dans les mêmes termes."

Bernard Rentier, le "Che Guevara" de l'open access

Il n'a pas encore rédigé de thèse de doctorat sur le sujet, mais on serait tenté de dire que cela ne saurait tarder. Tant les publications qu'il a à son actif abondant de fond en comble la problématique de l'accès libre et gratuit aux publications scientifiques sont multiples. En coulisses, certains évoquent même un petit côté obsessionnel chez lui pour "l'open access", et plus généralement pour l'"open science".

L'exemple liégeois selon l'OCDE et "Orbi"

Bernard Rentier est aujourd'hui recteur honoraire de l'Université de Liège. Depuis plusieurs années, il voyage à travers le monde pour tenter de "convertir" les chercheurs à la question... ce qui serait loin d'être gagné, nous signifie-t-on d'emblée. "l'essai de les convaincre de la nécessité de reprendre la main sur leur travail", expose le Liégeois. Car c'est une tendance lourde au sein de la communauté scientifique : les chercheurs n'hésitent pas à renoncer à leurs droits d'auteur au profit de leur très prestigieuse maison d'édition. On pourrait surnommer cela 'le syndrome de Stockholm des chercheurs'. Or, il n'y a strictement aucune raison de se faire vampiriser par les éditeurs", martèle le même.

Vantant ainsi, de pays en pays, les mérites du fameux "Liège model" baptisé tel par l'OCDE dans son rapport (2015) intitulé "Making open science a reality", l'ancien recteur 2.0 arrive progressivement au terme de sa "croisade". "il m'est arrivé d'être confronté à l'animosité de chercheurs plus traditionalistes", raconte-t-il. Entendez, ceux qui conservent une vision pyrami-

dale de la science, qui ne souhaitent pas que l'on casse un système et encore moins que le commun des mortels ait accès librement et gratuitement à l'information scientifique."

Le "Liège model" fait référence à la politique coercitive mise en place depuis plusieurs années par et au sein de l'Université de Liège en matière de "libre accès" via son dépôt électronique institutionnel "Orbi". Actuellement, son niveau de remplissage dépasse les 87% tandis que la moyenne européenne atteint péniblement les 17%. "A l'ULg, le principe a toujours été le suivant : si la publication du chercheur n'a pas été déposée dans Orbi, elle n'existe pas", assure M. Rentier.

C'est ainsi qu'aujourd'hui nous allons même jusqu'à conditionner au dépôt intégral dans Orbi des publications du candidat l'accès à un poste de professeur ordinaire."

Un "business model" en pleine mutation

Et le même d'épingler ce qui constitue, selon lui, l'enjeu principal du moment: "L'avènement de l'Internet est venu perturber de nombreux business models.

Voyez 'l'effet Amazon'. Forcément, cela bouleverse aussi la manière dont la science est diffusée. Certains ont fait fortune dans le domaine à une époque où des difficultés à diffuser la science se posaient. Désormais, il n'y a plus de raisons que les chercheurs continuent à se faire saigner pour

ne pas abîmer un business model, en mutation. Cela, c'est le problème du capitalisme mondialisé, pas celui de la communauté scientifique". On comprend mieux pourquoi l'ancien recteur "ULgiste" est aujourd'hui surnommé par ses pairs académiques internationaux "le Che Guevara de l'open access"... Chacun appréciera.

Al. D.

Oser revoir l'évaluation du chercheur

C'est incontestablement l'un des effets les plus pervers d'un "open access" en pole position: en ayant démocratisé l'accès pour tous à la lecture des articles scientifiques, observe Bernard Rentier, "*on a anti-démocratisé l'accès des chercheurs à la publication*". Le phénomène est particulièrement observable chez nos voisins hollandais et britanniques où seuls les chercheurs capables d'aller chercher de très gros moyens peuvent publier dans des publications scientifiques ultracoûteuses. On touche ici au sempiternel débat autour du fameux facteur d'impact des revues scientifiques sur la base duquel la qualité des chercheurs qui y publient est évaluée. L'"impact factor" correspond ainsi au nombre moyen de fois qu'un article est cité dans une prestigieuse revue au cours des deux années qui précèdent l'année en cours. "*Par exemple, illustre M. Rentier, un chercheur qui publie un article dans la revue 'Nature' reçoit un indice d'impact de 40 unités.*"

La qualité du chercheur et la notion de réputation

Selon l'ancien recteur de l'Ulg, se baser sur la somme des indices d'impact des articles produits par un chercheur pour mesurer la qualité de son travail est "*totalelement injuste*" et "*antiscientifique*". Sans compter que cela génère une course effrénée à la publication. "*En l'état actuel des choses, on travaille sur la réputation. Cela n'a aucun sens, martèle l'intéressé. "Il faut couper ce cercle vicieux, estime Pierre Vanderhaeghen, docteur en neurosciences à l'ULB et lauréat du prix Francqui 2011. En sciences biomédicales par exemple, certains chercheurs n'hésitent pas à développer des revues qui sont gérées par les scientifiques eux-mêmes, et non par des maisons d'édition. Malheureusement, celles-ci ne sont pas encore parvenues à dépasser en réputation celles qui coûtent si cher.*"

Et Bernard Rentier de suggérer un autre modèle d'évaluation du chercheur: "*Pourquoi ne pas demander au chercheur de choisir parmi ses publications les trois ou cinq meilleures? En cessant de pousser les chercheurs à la surproduction, cela permettrait de les faire travailler en équipe.*" Une autre sacrée croisade.

Al. D